



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

**DÉCISION N° 141/2014
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille,

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2010-425 du 29 Avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret en date du 21 Janvier 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques ROMATET en tant que Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille ;

VU l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs placés auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la décision n° 023/2014 du 6 janvier 2014, donnant délégation à Madame Claire MOPIN, Directrice en charge du Budget pour l'année 2014, prenant effet au 6 janvier 2014 ;

VU la décision n° 119/2014 du 20 janvier 2014, donnant délégation à Monsieur Anthony VALDEZ, Directeur en charge des Financements, prenant effet au 6 janvier 2014 ;

VU la décision n° 022/2014 du 6 janvier 2014, donnant délégation à Monsieur Christophe GOT, Directeur en charge du Budget pour l'année 2013 et du projet de gestion, prenant effet au 6 janvier 2014 ;

Sur proposition de Madame Claire MOPIN, de Monsieur Anthony VALDEZ et de Monsieur Christophe GOT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La décision n° 407/2013 du 25 juillet 2013, portant subdélégation de signature à Madame Nora HALOUANE est abrogée.

Subdélégation de signature de Mme Nora Halouane

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée à Madame Nora HALOUANE, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur en charge du Budget et du Directeur en charge des Financements :

- les bordereaux et mandats de dépenses ;
- les bordereaux et titres de recettes nécessitant la signature de l'ordonnateur ;
- les ordres de virement de crédit quel qu'en soit le montant ;
- tous actes administratifs, pièces comptables, documents et correspondances concernant les affaires de cette Direction.

Sont exclus de cette subdélégation les contrats d'emprunt et les crédits-bails, les protocoles transactionnels, les autres conventions et accords avec des organismes extérieurs ainsi que les marchés et tous documents y afférents relevant des attributions de l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur en la matière.

Sont exclus de cette subdélégation les domaines présents dans les délégations de signature de Madame Claire MOPIN (n° 023/2014), de Monsieur Anthony VALDEZ (n° 119/2014) et de Monsieur Christophe GOT (n° 022/2014) non référencés ci-dessus.

ARTICLE 3 : Ces subdélégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ;
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits limitatifs autorisés ;
- de rendre compte aux Directeurs en charge du Budget et au Directeur en charge des Financements des opérations effectuées.

ARTICLE 4 : Les signatures et paraphes du subdélégué nommé à l'article 2 sont joints à la présente délégation.

ARTICLE 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Receveur des Finances Publiques de l'AP-HM. Elle sera en outre publiée sur le site Internet de l'Etablissement.

ARTICLE 6 : La présente subdélégation prend effet au 27 janvier 2014.

Marseille, le 27 janvier 2014

Le Directeur Général


Jean-Jacques ROMATET

